

Motion de la plénière de la société civile sur le règlement intérieur, l'accréditation et les modalités de participation des ONG

Motion finale, 5 juillet 2002, Genève

Les représentants de la société civile à cette première conférence du comité préparatoire accueillent favorablement les intentions déclarées d'inclure tous les acteurs dans le processus, exprimées par nombre d'orateurs lors de la session d'ouverture et des autres sessions. Nous apprécions également les efforts importants de toutes les parties qui ont abouti à un accord formel sur le règlement intérieur des conférences préparatoires et les modalités spécifiques de participation. Cette motion constitue notre réponse à ces résultats ; elle a été approuvée par la réunion plénière finale de la société civile, et une liste des premiers signataires est jointe à ce texte.

Participation de la société civile au SMSI : Règles et modalités

Les prises de position exprimées par toutes les parties ont suscité des espoirs importants que les ONG accréditées se verraient offrir des modalités innovantes et effectives de participation à ce Sommet à tous les niveaux, formels et informels. Bien que l'UIT elle-même n'ait aucun système d'accréditation pour les ONG – ce qui la différencie de la plupart des agences de l'ONU et des règles de l'ECOSOC – elle a, tout au long de cette PrepCom, exprimé sa détermination à maximiser la participation des ONG.

Le point de départ pour la société civile était que le SMSI devait capitaliser les droits acquis et les pratiques d'ouverture des sommets des Nations Unies, et ne pouvait pas éroder ni diluer ces acquis. *Selon l'interprétation la plus optimiste, cet accord sur le règlement intérieur et les modalités de participation représente une variante par rapport aux pratiques établies, mais peu dans le sens d'une avancée*, comme l'étaient pourtant les résultats des consultations de l'UNESCO avec la société civile et les organisations du secteur privé (voir document PrepCom WSIS/PC-1/CONTR/1, pp29-30), et ceux de la Conférence régionale de Bamako (Document WSIS/PC-1/Doc/7 p. 2).

Nous sommes naturellement très déçus que le cadre plus ouvert offert par l'Option B de l'Article 55 n'a pas été approuvé. Cependant, *les propositions du document sur la participation sont les bienvenues, en tant que potentiellement constructives et présentant des modalités utiles* (voir toutefois la partie sur l'accréditation ci-dessous). Il est vital que le degré de flexibilité retenu, que nous accueillons favorablement, soit *pleinement exercé dans le sens d'un soutien à la participation*, pour autant que ce potentiel soit réalisé.

La capacité de ces propositions à permettre une participation effective de la société civile dépendra de l'engagement ferme et d'une ouverture à la coopération de tous les participants, et des aspects pratiques ainsi que des circonstances concrètes de leur mise en œuvre. Cela doit se traduire par une *participation maximale de la société civile dans la définition et la mise en œuvre de ces modalités, et des activités formelles et informelles correspondantes*. Ces activités comprennent, sans exclusive, la détermination des dates, lieux et durées des tables rondes et des autres manifestations, ainsi que le choix de leurs présidents. Elles incluent également la nature, l'étendue et le choix de l'audience et des participants à ces manifestations.

En outre, les modalités proposées ne peuvent aboutir à une participation de la société civile effective et équilibrée *sans des mécanismes transparents et efficaces pour récolter et distribuer des financements* à partir de différentes sources, et *les niveaux de financement doivent être appropriés* au besoin d'une participation effective et équilibrée durant les conférences préparatoires et le Sommet, ainsi que durant les manifestations intermédiaires.

Nous prenons acte de la réaffirmation du Secrétaire général de l'UIT, au cours d'une réunion avec nos représentants aujourd'hui, qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour maximiser la participation de la société civile et pour traduire ces accords minimaux en un effort significatif. C'est une tâche bien difficile qui lui incombe.

La question générale de l'accréditation

En second lieu, la décision sur les modalités d'accréditation soulève un certain nombre de questions importantes. L'offre de la pleine accréditation aux « entités du secteur privé », c'est-à-dire aux entreprises commerciales individuelles, est une rupture radicale avec la pratique admise des sommets de l'ONU. Dans les sommets précédents, à quelques exceptions contestées, le secteur privé était exclusivement et valablement

représenté par ses associations constituées. Les implications de cette décision créent pour le SMSI un contexte différent de celui du système de l'ONU dans son ensemble.

Pour le système de l'ONU il s'agit d'un développement extrêmement inquiétant. La participation du secteur privé, à travers ses diverses associations sectorielles et autres, est une pratique établie de longue date dans les sommets de l'ONU et dans le système de l'ONU dans son ensemble. La décision d'inclure des acteurs commerciaux à titre individuel de cette manière dans un sommet de l'ONU, *sans débat préalable ni référence aux procédures et aux pratiques établies, est sans précédent* et affectera le système de l'ONU dans son ensemble. Notre souci n'est pas nécessairement l'ouverture de la participation à un nouveau groupe. Il est, en premier, que la discussion, la négociation, et la référence appropriées aux règlements et aux pratiques n'ont pas été respectées. En second lieu, *l'inclusion explicite et directe d'entreprises commerciales individuelles du secteur privé apparaît comme dérogatoire par rapport aux règles actuelles de l'ONU*. Bien qu'il y ait eu de possibles exceptions pour certaines sociétés commerciales par le passé (comme celles observées lors de la Conférence internationale pour le financement du développement de Monterrey), toutes les implications légales et pratiques de ce rééquilibrage de l'influence et de cette érosion continue des pratiques n'ont encore jamais été explorées, et encore moins mises en oeuvre. On nous avait promis que ce Sommet serait innovant. Nous ne nous attendions pas à ce que la seule innovation significative introduite soit une innovation fâcheuse.

L'UIT, dont le rôle est d'organiser et de mener à bien ce sommet de l'ONU, comprend déjà des sociétés commerciales individuelles comme « membres sectoriels ». C'est son mode principal d'entendement de la participation non gouvernementale. Inévitablement, il y a ainsi eu une pression significative, et une opportunité à saisir, pour la pleine participation des sociétés commerciales individuelles. Pourtant, d'autres modes de participation effective auraient pu être trouvés pour les organismes non accrédités, qu'il s'agisse des sociétés commerciales ou des villes, universités et autres. Cela a pu être réalisé avec succès ailleurs. *Il n'y avait aucune nécessité urgente à établir des précédents de façon précipitée, ou à faillir au respect du processus légitime de consultation, discussion et accord.*

Il y aura encore d'autres conséquences par effet de ricochet. La décision d'accréditer les sociétés commerciales individuelles entraîne des incertitudes, par exemple sur la possibilité d'accréditer les universités privées mais pas les universités publiques, et ainsi de suite. En outre, nous sommes préoccupés par l'influence du caractère spécifique de cette décision – qui fournit l'accréditation automatique à tous les membres sectoriels de l'UIT dont la principale préoccupation est l'infrastructure – sur une polarisation encore plus forte de l'agenda du SMSI sur les techniques et infrastructures. En pratique, cela aura pour effet de restreindre cet agenda.

Enfin, le rééquilibrage des rapports entre ces entités dont l'objectif ultime est le profit (qu'il s'agisse des sociétés commerciales elles-mêmes ou de leurs associations professionnelles à but non lucratif), et ces ONG aux objectifs social, politique, culturel et de développement, doit être examiné. Le décalage en terme de participation numérique, et la double forme de représentation à présent autorisée pour le secteur privé, exigeront l'examen et la mise en place de sérieuses modalités correctrices.

L'impact réel de cette décision précipitée sur le SMSI émergera seulement avec le temps.

Conclusion

En ce qui concerne le SMSI, nous continuerons à nous engager de manière constructive dans le processus d'ici à la prochaine PrepCom. Nous soutiendrons particulièrement les consultations régionales qui, en ce qui concerne la participation, ont accompli un progrès significatif à Bamako. Dans le même temps, nous continuerons à explorer toutes nos options pour de futurs engagements et actions. Nous surveillerons les développements et saisirons chaque occasion d'agir avec toutes les parties sur les questions exposées ci-dessus concernant les modalités officielles et officieuses pour la participation. Nous croyons que seule une participation réelle et effective des acteurs, concentrée sur les besoins réels des peuples et communautés, peut assurer le succès du Sommet.

Les enjeux liés à l'accréditation des sociétés commerciales individuelles du secteur privé dépassent ce Sommet. Nous estimons que cela aura des implications significatives sur le système des Nations Unies dans son ensemble et sur son mode de fonctionnement, et nous porterons nos préoccupations aux niveaux les plus élevés de ce système, de plusieurs manières. Nous nous engagerons également dans les discussions, débats et actions en cours sur des questions connexes au sein de la société civile, du niveau local au niveau global.

Signatures :

- **Abantu for Development**
- **ALAI: Agencia Latinoamericana de Informacionm**
- **ALER - Asociación Latinoamericana de Educación Radiofónica**
- **AMARC International: World Association of Community Broadcasters,**
- **AMARC: Africa Region**
- **ANAIS AC**
- **APC, Africa.**
- **APC: Association for Progressive Communications**
- **ATUCOM: Association Tunisienne de la Communication**
- **ATUSUT: Association Tunisienne des Services Universels des Télécommunications**
- **BHN Association**
- **Brahma Kumaris World Spiritual University**
- **Carrefour Mondial de l'Internet Citoyen**
- **Civil Society Youth Caucus**
- **Communities Online**
- **Community Media Network**
- **Computer Association of Nepal**
- **Comunica**
- **Communication Rights in the Information Society: CRIS campaign**
- **Consumer Federation of America**
- **CPSR:- Computer Professionals for Social Responsibility**
- **CSD PTT: France**
- **ETIC Nord-Sud**
- **FAWCO: Federation of American Women's Clubs Overseas**
- **FEMNET: African Women's Development and Communication Network**
- **Foundation for Media Alternatives, Philippines**
- **GCNP: Global Community Networking Partnership**
- **Glocom: Centre for Global Communications**
- **IAMCR: International Association for Media and Communication Research**
- **International Council for Caring Communities**
- **Internews**
- **IRIS – Imaginons un Réseau Internet Solidaire – France**
- **ISIS International – Manila**
- **ISOC: Internet Society**
- **ISOC-Mali**
- **ITEM: Instituto del Tercer Mundo**
- **IWTC: International Women's Tribune Centre**
- **JFMA: International Federation of Multimedia Associations**
- **Leadership Conference on Civil Rights**
- **Media Institute of Southern Africa**
- **NEXUS Research Cooperative**
- **OneWorld**
- **Pacific Telecommunications Council**
- **Pain pour le prochain – Bread for all**
- **Panos Institute, West Africa**
- **SwissMedia: Swissmultimedia Association**
- **Taking IT Global**
- **Telecommunities Canada**
- **Transparency International**
- **WAFUNIF**
- **World Association for Christian Communication**
- **World Council of Churches**
- **World Federalist Movement**
- **Worldview International Foundation/Mandate the Future**

... D'autres signatures sont en cours de collecte.